



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question écrite n° 99400

Texte de la question

M. Michel Pajon interroge M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prochaine réforme concernant la prise en charge des personnes âgées. Cette réforme prévoit de fermer 70 % des lits de long séjour hospitalier et de les reconvertir en lits de maisons de retraite médicalisées (EHPAD). Pour les personnes âgées, cette décision serait lourde de conséquences en termes d'accès aux soins et d'encadrement médical. Les EHPAD, par manque de moyens humains et financiers, ne peuvent aucunement remplacer l'hôpital ; en effet, le nombre de soignants dans les EHPAD est largement inférieur aux effectifs présents dans les unités de long séjour hospitalier. Dans une perspective d'égalité de tous dans l'accès aux soins, les personnes âgées ont droit à un encadrement médical de qualité pour pouvoir vivre dans la dignité. Eu égard à l'allongement de l'espérance de vie et à la structure démographique de notre pays, toute médicalisation des personnes âgées entraînerait un recul sanitaire pour une grande partie de nos concitoyens. Il lui demande donc quels moyens il entend mettre en oeuvre pour éviter cette dégradation des conditions de vie des plus âgés et pour mettre en place un encadrement médical à la hauteur des besoins suscités par la place majeure des personnes âgées dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99400

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7240